

Centre international de Vienne, B.P. 500, 1400 Vienne, Autriche
Téléphone: +43-1-26060, Télécopie: +43-1-26060-5867/5868
Courriel: incb.secretariat@un.org Adresse Internet: <http://www.incb.org/>

Réf. : E/INCB/PRE/C.L.14/2026
CU 2026/292

Se référant à sa lettre circulaire 047/2026 du 26 mai 2026, relative à la parution de la deuxième édition de la Liste de surveillance internationale des équipements utilisés dans la fabrication illicite de drogues, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) souhaite appeler l'attention des États Membres sur une [recommandation émise par l'Organisation mondiale des douanes](#) (OMD) le 25 juin 2026.

En l'espèce, l'OMD recommande de faire figurer dans les nomenclatures nationales des sous-positions s'ajoutant aux codes à six chiffres du Système harmonisé (SH) qui figurent dans l'édition 2022, actuellement en vigueur, de la nomenclature du SH. De telles sous-positions permettraient de renforcer le suivi du commerce mondial de certains précurseurs chimiques et équipements susceptibles d'être utilisés dans la fabrication illicite de drogues en attendant l'entrée en vigueur officielle, le 1^{er} janvier 2028, des amendements apportés au SH.

On trouvera de plus amples informations à ce sujet sur le site [Web de l'OMD](#).

Vienne, le 16 septembre 2026

